



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (Soudan)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2004, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004) du 18 septembre 2004, du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) du 19 novembre 2004, et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005.

II. L'insécurité dans le Darfour

2. Au cours de la période considérée, le cessez-le-feu a tenu dans la plus grande partie du Darfour. Pour le troisième mois d'affilée, les accrochages entre les parties sont restés à un faible niveau, même si des milices ont lancé des attaques contre des civils, et, dans une moindre mesure, contre les mouvements armés. Le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) a poursuivi sa politique agressive, établissant de nouveaux postes de contrôle et attaquant des véhicules, notamment dans le Darfour-Sud. Si certains signes indiquent que le M/ALS a mis un frein aux actions de ses combattants – ainsi les enlèvements de civils ont diminué par rapport au mois de juillet –, il semble que des éléments appartenant au Mouvement continuent de se livrer à des actes de violence, d'extorsion et de pillage.

3. Ainsi, le 25 août, le M/ALS a attaqué des éleveurs nomades près du village d'Al Malam dans le Darfour-Sud. Les pertes n'avaient pas encore été confirmées au moment de la rédaction du présent rapport, mais l'Union africaine a signalé que les soldats du M/ALS avaient enlevé sept personnes et emporté pas moins de 3 100 dromadaires. Cet incident demeure une source d'inquiétude car les éleveurs se sont réunis à Al Malam pour tenter de récupérer leurs bêtes, tandis que le M/ALS refuse de coopérer avec les intermédiaires de l'Union africaine. Je demande instamment aux responsables du M/ALS de coopérer avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) afin de régler ce problème par des moyens pacifiques.

4. Le banditisme constitue désormais la principale menace au Darfour, notamment pour les civils et les activités humanitaires. Banditisme de grand chemin, enlèvements, cambriolages, vols et attaques à main armée sont monnaie courante. Les forces internationales ne sont pas à l'abri de la violence. Le 25 août, un soldat de la MUAS a été blessé par balle dans le Darfour-Sud. Il est difficile,



compte tenu des circonstances dans lesquelles ces incidents se produisent, de dire avec certitude s'ils sont le fait de mouvements armés ou de milices.

5. Au cours de la période considérée, le Gouvernement n'a pas entrepris d'action notable pour désarmer les milices ou exiger qu'elles répondent de leurs actes conformément aux accords antérieurs et aux résolutions du Conseil de sécurité. Le M/ALS et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ne respectent pas non plus les engagements pris dans les accords précédents et se soucient très peu de contrôler leurs troupes armées.

III. La protection

6. Si la situation générale au Darfour s'améliore peu à peu, il reste beaucoup à faire pour protéger les civils.

7. La protection des personnes déplacées constitue un grave problème. Dans certains cas, les déplacés qui sont rentrés dans leur village d'origine pour cultiver leurs terres ont été attaqués et ont dû retourner dans les camps.

8. Les réinstallations provoquées ou forcées demeurent également un motif de préoccupation. Les 15 et 16 août, les forces armées gouvernementales et la police militaire sont entrées de force dans le site de Bella près de Saraf Omra (dans le Darfour-Nord) et ont détruit des habitations. Huit personnes ont été blessées au cours de cet incident. Là encore, le Gouvernement a omis d'informer les organismes internationaux d'aide humanitaire de ses intentions au mépris des accords conclus avec l'OIM et l'Organisation des Nations Unies. J'engage de nouveau le Gouvernement à redoubler d'efforts pour offrir une protection suffisante aux populations déplacées et protéger leur droit de regagner volontairement leur région d'origine dans des conditions de sécurité et dans la dignité.

IV. Les droits de l'homme

9. Signe encourageant des progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme, le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour (Tribunal pénal spécial), créé par le Gouvernement en juin 2005, a prononcé sa première condamnation le 15 août dans un cas de violation grave des droits de l'homme. Un lieutenant et un caporal des services du renseignement des Forces armées soudanaises ont été condamnés pour homicide sans entente délictueuse après la mort en détention, en mars 2005, d'un garçon de 13 ans à Kutum. Ce jeune détenu, accusé de mener des activités de rébellion, était décédé des suites de blessures subies au cours de son interrogatoire. Dans cette affaire, le verdict devrait être prononcé le 24 septembre à El-Fasher.

10. À ce jour, trois jugements seulement ont été prononcés par le Tribunal pénal spécial. Outre l'affaire précitée, les deux autres condamnations concernaient des vols à main armée commis par des civils et des militaires. Le Tribunal connaît actuellement de trois affaires de viol et de vol à main armée perpétrés par des membres de l'armée et des Forces de défense populaire (FDP), de blessures infligées délibérément par un civil et de meurtre, en mars 2005, d'un détenu par trois officiers du renseignement militaire. Il importe que le Tribunal continue d'être saisi des violations graves des droits de l'homme qui remontent à 2003 et 2004.

11. Dans mes précédents rapports, j'ai souligné combien il importait de prodiguer aux victimes de violences sexuelles les soins médicaux d'urgence nécessaires. J'ai demandé instamment au Gouvernement de préciser dans les meilleurs délais les modalités d'application du mécanisme de collecte des preuves médicales, sous le nom de formulaire 8. Je relève avec satisfaction que le projet de document a été présenté à la réunion du Sous-Comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de la promotion des droits de l'homme le 16 août. Ce projet indique clairement que tous les centres médicaux agréés peuvent dispenser immédiatement des soins aux victimes sans avoir à se conformer aux procédures prévues dans le formulaire 8. Il souligne également que les personnes offrant un traitement médical ne pourront de ce fait être poursuivies ou harcelées. Une fois que le projet en question aura été définitivement mis au point, le Gouvernement devra veiller à le diffuser et à en expliquer la teneur aux membres de la police et aux autorités locales compétentes.

12. À la même réunion, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan d'action pour éliminer la violence à l'égard des femmes au Darfour. Ce plan prévoit des mesures concrètes, notamment des campagnes de sensibilisation à la nécessité d'éliminer la violence à l'égard des femmes, la formation des membres de la police, la création de postes d'officier de liaison au sein de la police dans six centres communautaires et l'obligation pour les officiers de police de porter des plaques d'identité. Il comporte également des mesures à long terme que le Gouvernement d'unité nationale devra prendre, dont la formation de la police au respect des droits de l'homme, la fourniture d'une aide judiciaire aux victimes de viols et la création d'un comité mixte du Gouvernement d'unité nationale et des institutions spécialisées des Nations Unies qui sera chargé de réviser le Code de procédure pénale conformément aux normes internationales. Nombre de mesures correspondent aux principales recommandations figurant dans le récent rapport intitulé « Accès à la justice pour les victimes de violence sexuelle » (juillet 2005), qui a été établi par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et publié par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'efficacité du plan d'action sera cependant fonction de son application dans les délais prescrits. Le Gouvernement est maintenant appelé à veiller au respect du calendrier d'application de ce plan.

V. Situation humanitaire

13. Les organismes d'aide humanitaire s'emploient à porter secours à un nombre considérable de personnes touchées par la situation au Darfour (près de 3,4 millions). Au 1^{er} août, on comptait un peu plus de 1,8 million de personnes déplacées, soit 70 000 de moins que lors de la période précédente. Cette réduction résulte des nouveaux enregistrements dans les camps et du fait que des déplacés retournent dans leur village cultiver la terre pendant la saison des pluies. Les agents humanitaires soudanais et internationaux dans la région, dont le nombre a augmenté parallèlement à celui des assistés, représentent actuellement 13 500 personnes.

14. Les problèmes de sécurité au Darfour continuent d'entraver l'acheminement des secours humanitaires. Toutefois, près de 90 % de la population touchée a pu être secourue au cours de la période considérée, et l'aide humanitaire de première nécessité dans les secteurs de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'hébergement et de la santé n'a cessé d'augmenter depuis janvier 2005.

15. Les fortes pluies qui s'abattent sur le Darfour engendrent des problèmes dans toute la région : l'infrastructure humanitaire a été endommagée et il a donc fallu réinstaller des déplacés dans certains camps et mener des interventions d'urgence pour préserver des conditions sanitaires minimales. Les pluies empêchent aussi de se rendre dans plusieurs zones par la route.

16. Je me félicite que les problèmes de sécurité aient été réglés au camp de Zam Zam dans le Darfour-Nord, où le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) enlevait et menaçait le personnel humanitaire. À l'issue d'une réunion le 8 août entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le M/ALS, celui-ci a déclaré que l'ensemble du personnel humanitaire pourrait mener ses activités librement dans le camp. Il a également restitué un véhicule qu'il avait subtilisé en juillet au Service national des eaux et de l'assainissement.

17. La corruption qui a sévi pendant de longs mois dans certains camps de personnes déplacées, et gravement compromis la distribution efficace et équitable des secours humanitaires, demeure un problème. Si les nouveaux enregistrements et les regroupements ont été effectués sans incident dans l'immense majorité de ces camps, la situation à Geneina (Darfour-Ouest) et alentour demeure sans solution. Bien que les personnes déplacées et leurs représentants n'aient pas eu recours à la violence depuis les émeutes de juillet, le processus d'enregistrement est toujours dans l'impasse. Dans les camps de Kass et Kalma, dans le Darfour-Sud, la mauvaise volonté des autorités locales a compliqué encore les opérations d'enregistrement. J'exhorte à nouveau les autorités à se montrer plus coopératives en vue de faciliter ces opérations dans le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest.

VI. Processus de paix au Darfour

18. Comme suite à la signature de la Déclaration de principes pour le règlement du conflit au Darfour le 5 juillet 2005, la sixième série de pourparlers de paix intersoudanais d'Abuja, prévue à l'origine pour le 24 août, a repris le 15 septembre, le M/ALS ayant demandé son report. Des éléments du M/ALS proches de son secrétaire général, M. Mini Minawi, ont demandé un nouveau report pour convoquer une conférence des chefs militaires et politiques du mouvement et préciser sa structure. Bien que cette conférence n'ait pas eu lieu, il est essentiel que le M/ALS arrête une position commune en vue des négociations.

19. Selon un programme élaboré par l'équipe de médiation et accepté par les parties pour la série de négociations en cours, l'examen des questions de fond – partage du pouvoir, partage des richesses et mesures de sécurité – sera précédé d'ateliers et de séminaires portant sur ces questions.

20. Dans le cadre des préparatifs en vue des pourparlers, un médiateur, M. Salim Ahmed Salim, s'est entretenu avec le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le M/ALS, en République-Unie de Tanzanie, du 23 au 25 août. M. Salim a poursuivi ses entretiens avec le Gouvernement et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), le 30 août, à Khartoum. Au cours de sa rencontre avec la MINUS, il a souligné combien il importait que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies continuent de coopérer et exposé les grandes lignes de l'action qu'il se propose de mener lors de la série de pourparlers à venir. Je me félicite de son action, et la MINUS l'a assuré du soutien indéfectible de

l'Organisation des Nations Unies aux dirigeants de l'Union africaine dans ce domaine.

21. À la mi-août, mon Représentant spécial a repris sa tournée au Darfour, qu'il avait entreprise à la fin du mois de juillet et interrompue à la suite du décès tragique de John Garang. Cette visite avait un double objectif : poursuivre les contacts sur le terrain avec les dirigeants du M/ALS au sujet des négociations de paix, et débattre avec eux des problèmes de sécurité rencontrés par les convois de secours humanitaires. Pendant deux jours, mon Représentant spécial a rencontré les chefs militaires et politiques du M/ALS, dont son secrétaire général et d'autres dirigeants qui avaient participé aux précédents pourparlers de paix.

22. Au cours d'un précédent voyage dans la région, mon Représentant spécial avait rencontré M. Minawi, ainsi que plusieurs chefs militaires du M/ALS, et avait été directement informé de certains problèmes rencontrés par le Mouvement. M. Minawi a demandé à l'ONU une aide financière, logistique et technique pour préparer la conférence du M/ALS. Si mon Représentant spécial n'a pas exclu la possibilité que l'ONU apporte une assistance pour la tenue de pourparlers internes à une date ultérieure, il a bien marqué qu'il importait que les pourparlers d'Abuja reprennent selon le calendrier prévu.

23. Malgré le décès de M. Garang, la situation au Darfour est demeurée relativement calme. Une multitude de Soudanais ont adressé leurs condoléances aux dirigeants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans la région. Certains observateurs craignaient que les perspectives de paix au Darfour ne soient compromises par le décès de M. Garang, qui s'était montré déterminé à user de son influence et de son prestige pour faciliter le règlement du conflit. Toutefois, le Premier Vice-Président, M. Salva Kiir, a réaffirmé que le M/APLS demeurait attaché aux pourparlers de paix au Darfour et s'est engagé à contribuer personnellement à leur succès.

VII. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan

24. La Commission de l'Union africaine poursuit le renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) en augmentant ses effectifs. Au cours de la période considérée, la Mission comptait 5 348 membres, dont 644 observateurs militaires, 816 membres de la police civile, 37 membres du personnel civil et 3 716 militaires chargés de la protection. La Commission a annoncé un « arrêt logistique » du déploiement de personnel supplémentaire à la MUAS, du 19 août au 22 septembre, date à laquelle les opérations d'expansion de la Mission reprendront.

25. Dans le cadre de l'appui qu'elle fournit à la MUAS, l'ONU a collaboré, avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, dont l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à la réalisation d'une opération de cartographie avec le personnel de la Mission au Darfour. Cette opération, orchestrée à partir du siège de la MUAS à El-Fasher et menée du 18 au 27 août, avait quatre objectifs : renforcer les procédures de commandement et de contrôle au quartier général de la Mission, permettre à la force de l'Union africaine de se déployer de façon optimale, appuyer

l'intégration des différentes composantes de la Mission et faciliter la planification des interventions d'urgence.

26. Outre sa participation directe à la gestion de cette opération, l'ONU a offert une assistance dans de nombreux domaines : elle a notamment fourni un hébergement, des services administratifs généraux et des transports aux 34 membres de l'équipe chargée de l'opération. Une équipe de la MINUS spécialisée dans les communications et les technologies de l'information était également présente à El-Fasher pour apporter son aide à la MUAS jusqu'au terme de l'opération, à la fin du mois.

VIII. Observations

27. La situation au Darfour offre un tableau contrasté, ce qui n'a cessé d'être le cas tous les mois depuis le début de l'établissement des rapports, il y a plus d'un an. En août, la situation est demeurée généralement calme. La rareté des affrontements, la montée de la criminalité et l'expansion des activités humanitaires vont tous dans le sens de l'évolution observée ces deux derniers mois.

28. L'expansion de la MUAS a contribué à l'amélioration de la sécurité et de la protection dans les zones où elle est déployée. Il est essentiel pour la sûreté et la sécurité des civils au Darfour que cette expansion soit menée à bien et que l'Union africaine fasse en sorte que l'ensemble de son personnel soit opérationnel. À cette fin, il est indispensable que la MUAS obtienne toutes les ressources nécessaires à son fonctionnement efficace. Dotée de ressources et d'effectifs adéquats, la Mission jouera un rôle très important de stabilisation au Darfour, au moment où les parties s'appêtent à reprendre les pourparlers d'Abuja. J'encourage donc les États Membres à n'épargner aucun effort et à aider la Commission de l'Union africaine à combler d'urgence son déficit de financement.

29. La mise en place du Gouvernement d'unité nationale et la normalisation de la situation ailleurs au Soudan sont de très bon augure pour le Darfour. Elles offrent aux parties une occasion sans précédent de transformer la stabilité relative qui règne actuellement dans la région en un règlement durable, reposant solidement sur le nouvel ordre politique national.

30. La reprise des pourparlers de paix constitue un progrès encourageant. Les parties et leurs partenaires de la communauté internationale doivent mettre tout en œuvre pour faire en sorte que ces pourparlers aboutissent et pour parvenir à un accord politique global au Darfour avant la fin de l'année. L'ONU continuera à apporter tout son soutien à l'action menée par l'Union africaine pour mettre un terme une fois pour toutes à ce terrible conflit.